



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 15 octobre 2020

DÉLIBÉRATION

N° 131 - 15.10.2020

En exercice... 28
Présents..... 24
Votants..... 28
Abstention 0

**PÔLE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
18. BÂTIMENT**

ÉQUIPEMENT CULTUREL LA MALINE

**Appel d'offre ouvert - Travaux de réhabilitation de
l'équipement culturel « La Maline » - Lot 17 « Faux
plafonds » - Autorisation de signature préalable au
Président**

L'AN DEUX MILLE VINGT,
Le 15 octobre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 9 octobre 2020, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS, M. Jérôme DUMOULIN,
Le Bois-Plage : M. Gérard JUIN, Mme Sandrine PERCHAI, M. Jean-Pierre GAILLARD,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Peggy LUTON,
La Flotte : Mme Annie BERGERON, M. Roger ZÉLIE, M. Patrick SALEZ,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Patrick BOUSSATON,
Les Portes en Ré : M. Jean-Luc CHENE,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Simone FOULQUIER, M. Marc CHAIGNE,
St. Clément des Baleines : Mme Lina BESNIER, M. Daniel TASSIGNY,
Ste Marie de Ré : M. Didier LEBORGNE, M. Didier GUYON, M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU,
St. Martin de Ré : M. Patrice DÉCHELETTE, Mme Chantal ZELY-TORDJMANN, M. Jean-Paul GOUSSARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Anne PAWLAK (donne pouvoir à Lionel QUILLET), Alain POCHON (donne pouvoir à Patrick RAYTON), Jean-Paul HERAUDEAU (donne pouvoir à Roger ZÉLIE) Gisèle VERGNON (donne pouvoir à M. Didier LEBORGNE).

Secrétaire de séance : M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20201015-D2020131-DE
Reçu le 19/10/2020



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 15 octobre 2020

DÉLIBÉRATION

N° 131 - 15.10.2020

En exercice... 28

Présents..... 24

Votants..... 28

Abstention 0

PÔLE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

18. BÂTIMENT

ÉQUIPEMENT CULTUREL LA MALINE

**Appel d'offre ouvert - Travaux de réhabilitation de
l'équipement culturel « La Maline » - Lot 17 « Faux
plafonds » - Autorisation de signature préalable au
Président**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21-6 et L. 5211-1,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2124-1 et R. 2124-1,

Vu le Budget Primitif 2020 du budget principal voté par le conseil communautaire en date du 23 juillet 2020,

Vu les statuts de la Communauté de communes de l'Ile de Ré, et notamment l'alinéa 4 du 4^{ème} groupe de l'article 5.2 relatif à la construction, la réhabilitation, l'aménagement, la gestion et l'entretien des équipements sportifs d'intérêt communautaire, entérinés par arrêté préfectoral du 12 mars 2020,

Vu la définition de l'intérêt communautaire et notamment le 4^{ème} groupe de l'article 5.2, relatif à l'extension, la modernisation, l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'équipement culturel « La Maline », à compter du 1^{er} janvier 2012,

Vu la délibération n°166 du conseil communautaire du 15 décembre 2011, portant sur le choix des prestataires pour la réalisation de diagnostics techniques et d'une étude de programmation,

Vu la délibération n°112 du conseil communautaire du 19 mai 2012, portant sur la validation d'un des quatre scénarii proposés dans le cadre de l'étude de programmation,

Vu la délibération n°87 du conseil communautaire du 28 mai 2015, portant sur la signature du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'équipement culturel « La Maline »,

Vu la délibération n°95 du conseil communautaire du 29 septembre 2016, relative à l'autorisation donnée au Président pour la signature et le dépôt du permis de construire,

Vu la délibération n°15 du conseil communautaire du 24 février 2016, relative à la validation de l'Avant-Projet Définitif,

Vu la délibération n°55 du conseil communautaire du 6 avril 2017 relative à la validation des études de projet et à l'autorisation de signature préalable des marchés de travaux donnée au Président,

Vu la délibération n°132 du conseil communautaire du 15 décembre 2017 relative à l'autorisation donnée au Président pour la signature des lots 1, 2, 4, 10, 11, 13 et 15,

AR PREFECTURE

**017-241700459-20201015-D2020131-DE
Reçu le 19/10/2020**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 15 octobre 2020

DÉLIBÉRATION

N° 131 - 15.10.2020

**En exercice... 28
Présents..... 24
Votants..... 28
Abstention..... 0**

PÔLE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

18. BÂTIMENT

ÉQUIPEMENT CULTUREL LA MALINE

**Appel d'offre ouvert - Travaux de réhabilitation de
l'équipement culturel « La Maline » - Lot 17 « Faux
plafonds » - Autorisation de signature préalable au
Président**

Vu la délibération n°13 du conseil communautaire du 1^{er} mars 2018 relative à l'autorisation donnée au Président pour la signature des lots 7, 14 et 16,

Vu la délibération n°101 du conseil communautaire du 15 novembre 2018 relative à l'autorisation donnée au Président pour la signature du lot 5,

Vu la délibération n°78 du conseil communautaire du 27 juin 2019 relative à l'autorisation donnée au Président pour la signature des lots 12 et 17,

Vu la délibération n° 16 du conseil communautaire du 27 février 2020 relative à l'autorisation donnée au Président pour la signature du lot 8,

Vu la délibération n°100 du conseil communautaire du 23 juillet 2020 relative l'autorisation de signature donnée au Président pour les lots 6 et 18,

Vu l'arrêté du maire de la Couarde sur Mer en date du 8 mars 2017, autorisant la réalisation des travaux du Permis de construire n° PC 017121 16 E0013,

Vu l'arrêté du maire de la Couarde sur Mer en date du 20 décembre 2017, autorisant la réalisation des travaux du Permis de construire modificatif n° PC 017121 16 E0013 M01,

Vu l'avis favorable de la commission littoral, grands travaux et économie en date du 29 septembre 2020,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 6 octobre 2020,

Considérant que le marché de travaux de réhabilitation de l'équipement culturel La Maline publié le 21 octobre 2017, était décomposé en 16 lots ;

Considérant que le conseil communautaire a autorisé Monsieur le Président, par délibération en date du 15 décembre 2017, à signer 7 lots sur 16, pour un montant de 3 256 484,71 € HT :

- Lot n° 1 Terrassement – Gros oeuvre :
 - o ECBL : 1 898 132,01€ HT, incluant l'offre de base ainsi que la PSE 1 et 2,
- Lot n° 2 Charpente métallique :
 - o DL ATLANTIQUE : 88 684, 60 € HT,
- Lot n° 4 Menuiseries extérieures - Protections solaires :
 - o AGC SIGLAVER : 174 873,00€ HT,

AR PREFECTURE

**017-241700459-20201015-D2020131-DE
Reçu le 19/10/2020**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 15 octobre 2020

DÉLIBÉRATION

N° 131 - 15.10.2020

En exercice... 28

Présents..... 24

Votants..... 28

Abstention 0

PÔLE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

18. BÂTIMENT

ÉQUIPEMENT CULTUREL LA MALINE

**Appel d'offre ouvert - Travaux de réhabilitation de
l'équipement culturel « La Maline » - Lot 17 « Faux
plafonds » - Autorisation de signature préalable au
Président**

- Lot n° 10 Electricité CFO/CFA :
 - o EIFFAGE ENERGIE: 269 324, 58 € HT, incluant l'offre de base ainsi que la PSE 5,
- Lot n° 11 Chauffage – ventilation Plomberie sanitaires :
 - o ENGIE AXIMA : 358 357, 96€ HT,
- Lot n° 13 Serrurerie et machines scéniques – tentures de scène :
 - o TAMBE : 358 239,00€ HT,
- Lot n° 15 Equipement cinématographique :
 - o CINEMECCANICA : 108 873,56€ HT, incluant l'offre de base et les PSE 9 et 10 ;

Considérant que le conseil communautaire a autorisé Monsieur le Président, par délibération en date du 1er mars 2018, à signer les 3 lots suivants, pour un montant de 528 707,00 € HT :

- Lot n° 7 Métallerie – Serrurerie :
 - o METALNEO : 116 323,99€ HT,
- Lot n° 14 Eclairages scéniques – Réseaux et équipements audiovisuels :
 - o MELPOMEN : 316 631,34€ HT, incluant l'offre de base et les PSE 6 et 7,
- Lot n° 16 Fauteuils de spectacle et de cinéma :
 - o MUSSIDAN : 95 751,67€ HT, incluant l'offre de base et les PSE 11, 12, 13 et 14 ;

Considérant qu'aux fins d'attribuer les lots déclarés sans suite et infructueux, un deuxième appel d'offres a été lancé en 8 lots le 2 mai 2017, pour lequel le conseil communautaire a autorisé Monsieur le Président, par délibération en date du 7 juin 2018, à signer les 4 lots suivants pour un montant de 828 203,57€ HT :

- Lot n° 3 Etanchéité :
 - o SMAC : 263 107,50 € HT,
- Lot n° 6 Menuiseries intérieures :
 - o ATELIER BLU : 408 507,96 € HT,
- Lot n° 9 Peinture :
 - o MUSSIDAN : 91 313,51 € HT,
- Lot n°18 Parquets de scène :
 - o ATELIER BLU : 75 274,60 € HT ;

Considérant qu'à la date de remise des offres de ladite procédure, il n'a été reçu aucune offre pour les lots 5, 8, 12 et 17 ;

Considérant que pour pourvoir les lots 5, 12 et 17, le pouvoir adjudicateur a décidé de recourir à un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables, conformément aux dispositions de l'article 30 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ;

AR PREFECTURE

**017-241700459-20201015-D2020131-DE
Reçu le 19/10/2020**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 15 octobre 2020

DÉLIBÉRATION

N° 131 - 15.10.2020

**En exercice... 28
Présents..... 24
Votants..... 28
Abstention 0**

PÔLE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

18. BÂTIMENT

ÉQUIPEMENT CULTUREL LA MALINE

**Appel d'offre ouvert - Travaux de réhabilitation de
l'équipement culturel « La Maline » - Lot 17 « Faux
plafonds » - Autorisation de signature préalable au
Président**

Considérant qu'au terme de cette procédure seul le lot 5 « Cloisons-doublage-plafonds » a été attribué à l'entreprise DOUZILLE pour un montant de 267 996,51 € HT ;

Considérant qu'un nouvel appel d'offres a été lancé en date du 13 mai 2019 afin de pourvoir les lots 8, 12 et 17 ;

Considérant que le conseil communautaire a autorisé Monsieur le Président, par délibération en date du 27 juin 2019 à signer les lots 12 et 17 pour les montants suivants :

- Lot n°12 Monte handicapé
 - o ERMHES : 15 530,00 € HT ;
- Lot n°17 Faux plafonds
 - o PLATRERIE ROCHELAISE : 49 146,60 € HT ;

Considérant qu'aux fins de pourvoir au lot 8 déclaré sans suite pour motif d'infructuosité, le pouvoir adjudicateur a décidé de recourir au marché sans publicité ni mise en concurrence préalable conformément aux dispositions de l'article R.2122-2 du Code de la commande publique ;

Considérant que le pouvoir adjudicateur a décidé d'attribuer ledit lot pour le montant suivant :

- Lot 8 Revêtements de sols
 - o JR SERVICE, pour un montant de 198 225,50 € HT ;

Considérant que suite à la liquidation judiciaire de la société ATELIER BLU, le pouvoir adjudicateur a lancé un nouvel appel d'offres ouvert en date du 19 mai 2020, aux fins de pourvoir les lots 6 et 18 ;

Considérant que suite à l'analyse des offres, le pouvoir adjudicateur a décidé d'attribuer :

- Lot n°6 Menuiseries intérieures
 - o A l'entreprise MENUISERIE DA SILVA, pour un montant de 394 499,36 € HT ;
- Lot n°18 Parquets de scène
 - o A l'entreprise VTI, pour un montant de 68 652,40 € HT ;

Considérant que le montant total des lots attribués à ce jour s'élève à 5 133 663,09€ HT ;

Considérant que, par jugement du 31 mai 2020, le Tribunal de commerce de La Rochelle a prononcé la liquidation judiciaire de la société PLATRERIE ROCHELAISE, titulaire du lot 17 ;

AR PREFECTURE

**017-241700459-20201015-D2020131-DE
Reçu le 19/10/2020**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 15 octobre 2020

DÉLIBÉRATION

N° 131 - 15.10.2020

En exercice... 28
Présents..... 24
Votants..... 28
Abstention 0

PÔLE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

18. BÂTIMENT

ÉQUIPEMENT CULTUREL LA MALINE

**Appel d'offre ouvert - Travaux de réhabilitation de
l'équipement culturel « La Maline » - Lot 17 « Faux
plafonds » - Autorisation de signature préalable au
Président**

Considérant la mise en demeure adressée à la SCP Delphine RAYMOND en date du 20 juillet 2020 ;

Considérant qu'aucune réponse n'a été formulée par le liquidateur judiciaire dans les délais ;

Considérant qu'un nouvel appel d'offres ouvert doit être lancé aux fins de pourvoir ce lot ;

Considérant que le montant dudit lot est estimé à 50 000.00€ HT ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à cet effet, à signer le marché relatif au lot 17 « Faux plafonds » des travaux de réhabilitation de l'équipement culturel « La Maline », ainsi que tous les actes afférents à ce dossier.**

Affichée le : **15 octobre 2020**

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1er décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télécours citoyens, en suivant les instructions disponibles à : www.telerecours.fr

AR PREFECTURE

017-241700459-20201015-D2020131-DE
Reçu le 19/10/2020